

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mars 2021

Conseillers en exercice	27
-------------------------	----

Le trente mars deux mille vingt et un, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Banquets, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Le Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Raymond VINCENT, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Cédric BOURZEIX, Zahra SOUIRI, Rim KNAF, Giuseppe CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Dominique FAUCHER, Davut KARAKUS, Florian GOSSO, Karine BELIN-MAXANT, Laurence MEYER, Maria GONCALVES, Sabine THEIS, Gaëlle DESLOGES

Absents excusés qui ont donné procuration : Sylviane GARDELLA représentée par Bernard BERTELLE, Martine CLAUDIN représentée par Nadine GONZALEZ, Sandrine GUARINONI représentée par Michel MAUCHAUFFEE, Emmanuel GIARDOT représenté par Dominique FAUCHER, Patrice BOYER représenté par Bernard BERTELLE.

Excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Monsieur le Maire propose une délibération sur table concernant le vote des taux communaux : approbation à l'unanimité.

Délibération n° 2021/012

DEMATERIALIZATION DE LA PROCEDURE DE CONVOCATION ET D'ENVOI DES DOSSIERS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL
--

Le Conseil municipal,
Sur proposition de M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-13-1 ;
Vu le projet de convention de mise à disposition d'une tablette numérique à destination des conseillers municipaux.

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place la dématérialisation des documents relatifs au Conseil municipal pour permettre la modernisation des procédés et de contribuer au respect de l'environnement.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition de tablettes numériques.

MODIFIE l'article 2 du règlement intérieur « Convocations » comme suit : « La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion. Suite à l'accord des conseillers municipaux, elle est adressée de manière dématérialisée via le logiciel Cabinet Numérique, sur lequel chaque élu dispose d'un compte personnel. En ce sens, chaque élu souhaitant être équipé

d'un outil numérique se voit mettre à disposition une tablette numérique par la municipalité ».

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2021/013

COMPTES DE GESTION 2020 AVANT DISSOLUTION ET APRES DISSOLUTION BUDGET
ANNEXE BLENOVISTA

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des Finances et de l'Environnement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et suivants.

Considérant qu'il y a lieu de valider les comptes de gestion du Budget annexe Blenovista avant et après dissolution afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2019 dans le compte administratif du Budget principal 2020.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les comptes de gestion 2020 du Budget annexe Blenovista avant et après dissolution.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2021/014

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET
ANNEXE EAU

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des Finances et de l'Environnement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et suivants.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune et du compte de gestion du receveur.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les comptes de gestion 2020 du Budget principal et du Budget annexe eau.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE EAU

MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE DE PASSER LA PRESIDENCE DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR RAYMOND VINCENT, DURANT LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET SORT DE LA SALLE.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants, et le Code des communes R.241-1 à R241-33 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 décembre 2019 approuvant les budgets primitifs Principal et de Eau de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 6 juillet 2020 approuvant les budgets supplémentaires Principal et Eau de l'exercice 2020 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 27 octobre 2020 et 1^{er} décembre 2020 concernant les modifications de crédits sur le Budget Principal 2020.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire Bernard Bertelle, celui-ci ayant quitté la salle au moment du vote du Conseil municipal siégeant sous la présidence de Raymond VINCENT, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget principal de la commune arrêté comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 750 979,61	6 244 883,19
RECETTES	1 117 019,19	7 512 166,06
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 633 960,42	1 267 282,87
INTEGRATION RESULTAT BLENOVISTA	- 11 757,91	
RESULTAT REPORTE	121 732,81	1 566 144,80
RESULTAT CLOTURE	- 523 985,52	2 833 427,67

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe du service public d'eau potable arrêté comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION
DEPENSES	86 148,20	120 906,85
RECETTES	80 876,00	171 262,15
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 5 272,20	50 355,30
RESULTAT REPORTE	56 493,41	111 997,48
RESULTAT DE CLOTURE	51 221,21	162 352,78

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

MONSIEUR LE MAIRE RENTRE ET REPREND LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE.

Délibération n° 2021/016

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des Finances et de l'Environnement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-5 alinéa 1.

Après en avoir délibéré,

AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget principal de la commune : + 2 833 427,67, comme suit :

- Compte 002 « résultat reporté » : + 2 121 538,67
- Compte 1068 « affectation » : + 711 889,00

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2021/017

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°097/2020 du 18 décembre 2020 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2021 ;

Vu la Commission des Finances du 23 mars 2021 ;

Vu les projets de budget proposés par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,

ADOpte les budgets supplémentaires de la commune pour l'exercice 2021 arrêtés comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
BUDGET PRINCIPAL		
DEPENSES	1 601 049,52	2 121 538,00
RECETTES	1 601 050,00	2 121 538,67
BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE		
DEPENSES	169 173,00	123 352,00
RECETTES	169 173,21	123 352,78

PRECISE que la subvention du CCAS pour l'année 2021 s'élève à 377 147 € (soit 350 000 € au budget primitif principal 2021 et 27 147 € au budget supplémentaire principal 2021).

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2021/018

SUBVENTION COS - EXERCICE 2021

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-7 et L1611-4 ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment ses articles 9 et 21 ;
- Vu** la délibération n°036/2016 du 10 mai 2016.

Considérant la volonté municipale du maintien de l'action sociale envers le personnel.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer au Comité des œuvres sociales (COS) une subvention de fonctionnement de 28 750 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à conventionner avec le COS du personnel de la commune et du CCAS en vue de l'attribution de ladite subvention.

La dépense sera inscrite au chapitre 65 du Budget principal 2021 de la commune.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2017/20 du Conseil municipal du 28 mars 2017 relative à la convention d'objectifs et de financement ALSH Périscolaire et Extrascolaire avec la CAF de Meurthe-et-Moselle ;

Vu la délibération n°2019/094 du Conseil municipal du 20 décembre 2019 relative à l'avenant-prestation de service ALSH périscolaire avec Plan Mercredi ;

Vu la délibération n°2018/100 relative à l'approbation du Projet éducatif de territoire 2018-2021.

Considérant la nécessité de signer une convention d'objectifs et de financement Prestation de service ALSH Périscolaire avec Plan Mercredi et extrascolaire avec la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle (CAF 54) pour bénéficier d'une aide au fonctionnement.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle une convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service ALSH Périscolaire avec Plan Mercredi et Extrascolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette convention.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2021/020

SUBVENTIONS AUX CLUBS ET ASSOCIATIONS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE A MADAME GAELLE DESLOGES DE NE PAS PRENDRE PART AU VOTE DE LA SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION BELLEDOCATS, ETANT MEMBRE DE CELLE-CI.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Madame l'Adjointe en charge du Sport, des Associations et des Festivités,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-7 et L1611-4.

Considérant la politique municipale d'aide et de soutien à la vie associative et sportive encourageant la pratique sportive et socio-culturelle du plus grand nombre.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement pour l'année 2021 aux associations et aux clubs sportifs suivants :

SANTE

Association « Premiers Pas »	200,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
Amicale des donneurs de sang	375,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
Cœur et santé	200,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention

ASSOCIATIONS

Association des Gravieres	210,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
Blénod Animation Loisirs (toutes sections)	3 250,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
Croix Rouge	300,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
Bellédocats	2 900,00 €	Madame Gaëlle Desloges ne prend pas part à ce vote étant membre de l'association. Adoption par 25 voix « Pour » et 1 abstention

CULTUREL

Ensemble Folklorique Polonais Wieliczka	4 510,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
---	------------	---

SOCIAL

Banque alimentaire de Nancy et sa région	200,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
Secours catholique	130,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
Resto du cœur	200,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
SNI	825,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention

MAIRIE

AFSEP	200,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
ACCA	325,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention

SPORTS

Athlétique COB	3 600,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
COB Cyclotourisme	6 300,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
COB Gymnastique Volontaire	1 050,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
COB Randonnée Pédestre	1 155,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
COB Tennis	1 220,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
Blénod Montauville Tennis de Table	970,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
VTT Blénod	2 615,00€	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
Cercle Modélisme Lorraine	300,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
BALL TRAP	250,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention
COB Volley	250,00 €	Adoption par 26 voix « Pour » et 1 abstention

Abstention pour toutes les subventions de Karine BELIN-MAXANT.

La dépense est inscrite au chapitre 65 du Budget principal 2021 de la commune.

Délibération n° 2021/021

**ADOPTION DU CAHIER DES CLAUSES GENERALES ET PARTICULIERES POUR LA
LOCATION DE CHASSE EN FORET COMMUNALE**

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement

Vu la proposition de cahier des clauses générales et particulières pour la location de chasse en forêt communale.

Considérant la nécessité de contractualiser un cahier des clauses générales et particulières afin de mettre en place un bail de location de la chasse en forêt communale.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le cahier des clauses générales et particulières fixant le cadre de la location de chasse en forêt communale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le cahier des clauses générales et particulières pour la location de chasse en forêt communale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes permettant la bonne mise en œuvre de ce cahier des clauses générales et particulières.

Le Conseil municipal adopte cette délibération par 25 voix « pour » 1 « contre » de Martine CLAUDIN et 1 abstention de Gaëlle DESLOGES.

Délibération n° 2021/022

BAIL DE LOCATION DE LA CHASSE EN FORET COMMUNALE

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le cahier des clauses générales et particulières de location de la chasse en forêt communale, adopté par délibération en date du 30 mars 2021 ;

Vu la proposition de bail de location de la chasse en forêt communale.

Considérant la demande de renouvellement du bail, présentée par l'ACCA de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, en date du 16 octobre 2020.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location de la chasse en forêt communale pour une durée de neuf ans et pour un loyer annuel de 1 600 euros.

La recette sera inscrite à l'article 7035 du Budget principal de la commune.

Le Conseil municipal adopte cette délibération par 25 voix « pour » 1 « contre » de Martine CLAUDIN et 1 abstention de Gaëlle DESLOGES.

Délibération n° 2021/023

APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION DU CHANTIER D'INSERTION DE LA CCBPAM

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention d'intervention entre la CCBPAM et la commune pour des opérations programmées pour l'exercice 2021.

Considérant l'intérêt pour la municipalité de solliciter le chantier d'insertion intercommunal dans une volonté de solidarité et d'insertion par l'activité économique ;
Considérant l'utilité pour la commune de faire appel au chantier d'insertion intercommunal pour effectuer certaines tâches technique.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention avec la CCBPAM pour l'exercice 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents permettant la bonne mise en œuvre de cette convention.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2021/024

RECRUTEMENT D'APPRENTIS

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code du travail ;
Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment les articles 62, 63 et 91 ;
Vu le décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;
Vu l'avis donné par le Comité technique en date du 26 mars 2021.

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;
Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;
Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage.

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2021, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Espaces verts	1	BTS	Deux ans
Ressources humaines	1	Licence professionnelle	Un an

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune, au chapitre 012, article 6417.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ces contrats d'apprentissage.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2021/025

IMPOTS DIRECTS - FIXATION DES TAUX POUR 2021

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des Finances et de l'Environnement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, et notamment son article 16 ;

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts.

Après en avoir délibéré

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- taux de référence de TFBP = 30,51 % (taux communal de TFPB = 13,27% + taux départemental de TFBP = 17,24%)
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties = 36,12%

Le Conseil municipal adopte cette délibération par 23 voix « pour », 1 « contre » de Cédric BOURZEIX et 3 abstentions de Dominique FAUCHER, Karine BELIN-MAXANT et Florian GOSSO.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Personne ne demandant à prendre la parole, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant soulevée, le Maire lève la séance à 20h35.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. Bertelle".

Bernard BERTELLE